



DEMANDE

Annulation d'un acte d'état civil

Destinataire de la fiche réflexe	Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)
Mode d'emploi	<p>Le Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) est en charge de la vérification des pièces à joindre dans les dossiers relatifs aux demandes d'annulation d'un acte d'état civil.</p> <p>Dans ce cadre, la check-list (page 3) doit être remplie par le SAUJ afin de s'assurer que le dossier est complet. A l'issue de cette vérification, le SAUJ complète la nature de la demande (page 1).</p> <p>En cas de doute sur la nature de la demande, le tableau de répartition des compétences peut être consulté.</p> <p>ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Le justiciable est invité à communiquer les pièces manquantes dans un délai maximum de 3 mois, sinon, sa demande sera rejetée.</p>

À COMPLÉTER PAR LE SAUJ

Nature de la demande d'annulation

Cochez la case	Nature de la demande d'annulation	Action du SAUJ
<input type="checkbox"/>	<p><u>Annulation administrative</u> Compétence du Parquet</p> <p><input type="checkbox"/> Annulation des actes irrégulièrement établis</p> <p><input type="checkbox"/> Annulation d'un doublon d'acte de naissance lorsque <u>le doublon est évident</u></p> <p><input type="checkbox"/> Autre (précisez) :</p>	Un dossier <u>ROUGE</u> doit être remis au justiciable.
<input type="checkbox"/>	<p><u>Annulation judiciaire</u> Compétence du Siège</p> <p><input type="checkbox"/> Reconstitution d'un acte d'état civil détérioré ou illisible</p> <p><input type="checkbox"/> Renonciation au statut de droit local</p> <p><input type="checkbox"/> Annulation post-CREC</p> <p><input type="checkbox"/> Annulation d'un doublon d'acte de naissance lorsque l'annulation entraîne la modification du lien de filiation ou lorsque l'état civil est différent sur les deux actes</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (précisez) :</p>	Un dossier <u>VIOLET</u> doit être remis au justiciable.

Le dossier est complet

Le dossier est incomplet

Lieu et date	Tribunal Judiciaire de Mamoudzou, le : / / 20.....
Observations	

Votre identité Monsieur MadameNom de famille (*en majuscule*) : _____Nom d'usage (*en majuscule*) (exemple : nom d'épouse) : _____

Prénom(s) : _____

Votre adresse précise

N° : _____ Rue / Avenue : _____

Code postal : _____ Commune : _____

OBLIGATOIRE : Numéro de portable : _____ Numéro de Fixe : _____

Adresse e-mail : _____

VOTRE DEMANDE**Vous demandez l'annulation de(s) (l')acte(s) de l'état civil suivant(s) :** Acte de naissance n° _____ concernant (*Prénom NOM*) : _____ Acte de naissance n° _____ concernant (*Prénom NOM*) : _____ Acte de naissance n° _____ concernant (*Prénom NOM*) : _____ Acte de naissance n° _____ concernant (*Prénom NOM*) : _____ Acte de dation du nom ou de reconnaissance n° _____
concernant (*Prénom NOM*) : _____ Acte de mariage n° _____ concernant (*Prénom NOM*) : _____ Acte de décès n° _____ concernant (*Prénom NOM*) : _____**OBJET DE LA DEMANDE**

Fait à :**Le (JJ/MM/AAAA) :****Signature du requérant (ou des deux parents lorsque l'enfant est mineur) :**

**Demande d'annulation
d'un doublon d'acte de
naissance**

- Lettre « Requête en annulation d'un acte de naissance » indiquant clairement et précisément :
 - Le numéro de l'acte de naissance erroné
 - Les raisons de la demande d'annulation
- Copie intégrale de moins de 3 mois des deux actes de naissance (l'initiale et le doublon)
- Copie intégrale des actes de naissance des parents de moins de 3 mois ou original légalisé et jugement supplétif si existant

**Demande de renonciation
au statut de droit local**

- Copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur ou de toute pièce en tenant lieu
- La preuve, par tout moyen, que le demandeur exerce dans les faits l'autorité parentale sur les enfants mineurs pour lesquels la demande est présentée
- Copie intégrale de l'acte de naissance des enfants mineurs pour lesquels la demande est présentée ou de toute autre pièce en tenant lieu
- Pour chaque personne concernée, un certificat de nationalité française
- Copie de la carte nationale d'identité ou, à défaut, une autre pièce délivrée par l'autorité administrative, comportant une photographie récente, l'état civil et la signature du titulaire.

**Demande de
Reconstitution
ou
Annulation
post-CREC**

- Acte de naissance en copie intégrale de la personne concernée (de ses frères et sœurs), datant de moins de trois mois
- Pièces d'identité des parents (copie du passeport ou de la CNI)
- Copie intégrale de l'acte de naissance des père et mère et décision de la C.R.E.C si leur état civil a été révisé

ATTENTION :

**Le service de l'État civil du Tribunal Judiciaire ne fait PAS de photocopie.
AUCUNE pièce n'est restituée par le service.**

